

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

Paris, le

01 FEV. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme F

Réf. :

Maître Antoine **REGLEY**  
Centre d'Affaires Solférino  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Maître,

Par courriers en date des 25 septembre, 23, 25 et 27 octobre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Lakhdar H

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 7 mars 2016 ont été extraites.

Par ailleurs, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 8 et 9 septembre 2017 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

**De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.**

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au directeur du Bureau national  
des Droits à Conduire

Carolyne CHARLET